

pays de l'OCDE appliquent des exemptions similaires. Cette mesure devrait encourager le secteur bancaire canadien à donner suite aux possibilités de financement de projets dans le monde en développement.

- Les prêts bancaires qui sont garantis ou assurés contre les risques politiques par des organismes de crédit à l'exportation spécifiés seront aussi exemptés.

«Ces changements de politique appuieront nos efforts pour améliorer la compétitivité globale de nos industries d'exportation, a ajouté le Ministre. Ils contribuent nettement à encourager l'accroissement des exportations tout en garantissant le respect des objectifs du gouvernement du Canada en matière de réglementation prudente.»

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874